



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°3/2021 du Conseil communautaire Séance du 15 février 2021

Date d'envoi de la convocation = 9 février 2021
Nombre de délégués en exercice : 73
Nombre de délégués présents : 59
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14
Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille vingt et un, le quinze février à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Charles BASCLE, Christian BAUME, Philippe BERTHOMIEU, Michel CEGIELSKI, Maxime COUSTON, Michèle FOND-THURIAL, Monique GRAZIANO-BAYLE, Corine MARTIN, Christine MUCCIO, Jennifer OBID, Jean Christian REY, Thierry VINCENT, Laurent NADAL, Pascal PEYRIERE, Sébastien BAYART, Stéphane MAURIN, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Nicolas SENEGAS, Yves CAZORLA, Patricia CHENEL, Manon CROUSIER, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Florian REYROLLE, Muriel ROY-CROS, Julie MERCIER, Patrick PALISSE, Cédric CLEMENTE, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Claire LAPEYRONIE, Didier BONNEAUD, Catherine CHANTRY, Benjamin DESBRUN, Ghislaine DE VERDUZAN, Daniel MOUCHETANT, Catherine PECASTAING, Luc SCHRIVE, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Nathalie FORGEROU, Olivier JOUVE, Raymond CHAPUY, Claude SALAU, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marjorie SABATON, Jean-Marc LAURENS, Véronique HERBE, Sophie GUIGUE, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Gérard ESTELLE, Éric AJASSE.

Absents ayant donné procuration : Jean-Yves CHAPELET à Michèle FOND-THURIAL, Sandrine ANGLEZAN à Christian BAUME, Pascale BORDES à Corine MARTIN, Anthony CELLIER à Philippe BERTHOMIEU, Alain POMMIER à Didier BONNEAUD, Justine ROUQUAIROL à Philippe BERTHOMIEU, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE à José RIEU, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Benoît TRICHOT à José RIEU, Christine CLERC à Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT à Luc SCHRIVE, Marie-Chantal PIONNIER à Laurent NADAL, Nathalie LACOUSSE à Sophie GUIGUE, Patricia GARNERO à Christian BAUME.

Absents excusés mais ne prenant pas part au vote : Gilles CANTAL, Gilles GUILLAUD, Pierre JUANCHICH, au titre de la délégation spéciale pour la commune de Saint-Laurent des Arbres.

Secrétaire de Séance : Sébastien BAYART

Objet : Participation au Fonds Régional L'OCCAL : poursuite du soutien financier aux entreprises.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du tourisme,

Vu le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation adopté par délibération n°2017/AP-FEV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional en date du 2 février 2017 pour la période 2017-2021,

Vu le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs adopté par délibération n°2017/AP-JUIN/07 de l'Assemblée Plénière du 30 juin 2017 pour la période 2017-2021,

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional du 29 mai 2020 instituant le Fonds régional L'OCCAL et approuvant les dispositions,

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19.

Considérant l'état d'urgence sanitaire instauré par la dernière loi du 14 novembre 2020 afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

Considérant la volonté de la Communauté d'agglomération de soutenir prioritairement les professionnels du tourisme, du commerce et de l'artisanat souffrant des conséquences de cette crise sanitaire toujours présente,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 8 juin 2020 portant sur sa participation financière au fonds L'OCCAL,

Considérant la possibilité de poursuivre activement au fonds L'OCCAL dont l'objectif est de soutenir financièrement les entreprises de ces secteurs,

Considérant que cette question a été présentée à la commission des Moyens Généraux du 08 février 2021,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- de valider la participation financière de l'Agglomération au fonds L'OCCAL à hauteur de 3€ par habitant, sur la base d'une population de 73.922 habitants (recensement INSEE 2016), soit un budget de 221.766 €,
- d'autoriser Monsieur le Président à prélever le montant de cette dépense sur le budget 2021,
- de préciser que cette participation financière sera imputée sur une subvention d'investissement (art. 20414/2 de la nomenclature M14) du budget général 2021,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à la prolongation du dispositif L'OCCAL, notamment l'avenant à la convention déjà signé.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 15 février 2021.

Le Président
Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le

22 FEV. 2021

